

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2005 À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Cinq, le 29 Novembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 29 Novembre 2005 à 20 Heures 30, en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE,

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Christian BONZI, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORJES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants votants : Madame Éliane CARLES,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDE, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Gérard SOULOMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Dominique BILLET, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Robert RAYNAL, Michel DELPOUX (Pouvoir à Éliane CARLES), Max AMIEL, Olivier BRAULT, Gérard POUJADE

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, , Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, , Francis CANOVAS, Henri JALBAUD-PUECH Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES Elisabeth LARAUD Pierre CRESPO Anne-Marie ROSÉ

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Présents (titulaires et suppléants votants) : 32

Votants : 32

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

PUBLIE LE

08 DEC. 2005

N° 7 - 154 / 2005 : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA COLLECTE SÉLECTIVE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET LE SICTOM DE FLORENTIN

Pilote : Environnement - Traitement des Déchets et Prévention des risques

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Service collecte des ordures ménagères

PUBLIE LE

08 DEC. 2005

Monsieur Michel TRÉBOSC, rapporteur,

Le marché de prestations de services, pour la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et des collectes sélectives en Porte à Porte, en cours sur le territoire des huit communes, qui constituaient à l'origine le SICTOM de MARSSAC, arrive à son terme le 24 février 2006.

À ce jour, bénéficient de ce marché :

- La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour les communes de Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac.
- Le SICTOM de FLORENTIN, qui s'est substitué au SICTOM de MARSSAC, pour les communes de Florentin, Lagrave et Labastide de Lévis.

Aujourd'hui, il faut lancer une nouvelle consultation qui tienne compte, d'une part, des modifications territoriales effectivement survenues et, d'autre part, qui ménage des possibilités d'évolutions du service dans le cadre d'un contexte territorial lui même toujours évolutif. L'objectif est de pouvoir s'adapter aux évolutions territoriales mais aussi des moyens, et de maîtriser les coûts de collecte et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés.

La procédure de consultation retenue est l'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 et suivants du Code des Marchés Publics). Le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtés dans le marché, celui-ci sera conclu sous la forme d'un marché à bons de commande (article 71) sans minimum ni maximum (paragraphe II de l'article 71) afin de pouvoir, en particulier, prendre en charge la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et des collectes sélectives en Porte à Porte sur des communes supplémentaires.

La durée est de 12 mois renouvelable 3 fois pour des durées identiques (article 15 du Code des Marchés Publics)

En application de l'article 10 du Code des Marchés Publics le marché est composé de deux lots :

- Lot N°1 : territoire des communes de Castelnau de Lévis, Marssac sur Tarn, Rouffiac, Le Séquestre, Terssac membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La Personne Responsable du Marché est Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

▪ Lot N° 2 : territoire des communes de Florentin, Lagrave et Labastide de Lévis membres du SICTOM de FLORENTIN. La Personne Responsable du Marché est Monsieur le Président du SICTOM de FLORENTIN.

Dans une lettre du 10 août 2005, le SICTOM de FLORENTIN a sollicité la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois afin de conclure une convention de groupement de commande dans le cadre du lancement de la nouvelle consultation.

Pour pouvoir effectivement passer les marchés pour deux collectivités contractantes distinctes, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le SICTOM de FLORENTIN doivent conclure une convention de groupement de commande en application des dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La convention sera rédigée en application des paragraphes : I-2° ; II ; III-2° ; IV ; VII de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le coordonnateur, soit la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, signera et notifiera le marché, la Personne Responsable du Marché de chaque membre du groupement s'assurera de sa bonne exécution.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement de commande sera celle du coordonnateur (soit celle de la C2A), conformément aux dispositions de l'article 8 IV du Code des Marchés Publics.

Je vous demande :

↳ D'approuver les conditions de lancement de la consultation « Prestations de services pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective »

↳ D'approuver le projet de convention de groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le SICTOM de FLORENTIN tel qu'annexé,

↳ De décider que la composition de la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commande sera celle du coordonnateur,

↳ D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande et à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Marchés Publics (articles 8, 33, 57 à 59)

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ **APPROUVE** les conditions de lancement de la consultation « Prestations de services pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective ».

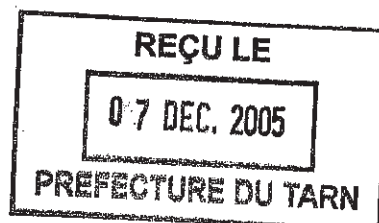
↳ **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le SICTOM de FLORENTIN tel qu'annexé,

↳ **DIT** que la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commande Communauté d'Agglomération de l'Albigeois/ SICTOM de Florentin sera celle du coordonnateur, soit celle de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

↳ **AUTORISE** le Président à signer la convention de groupement de commande et à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 Novembre 2005

Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE



**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ARTICLE 8 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SICTOM DE FLORENTIN**

1 - CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Un groupement de commandes est constitué

Entre : La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand, 81160 SAINT-JUÉRY, représentée par son Président, Philippe BONNECARRÈRE.

Et : Le SICTOM de FLORENTIN, Mairie de Florentin, Le Bourg, 81150 FLORENTIN, représenté par son Président, Maurice CABAL.

La convention est rédigée en application des paragraphes : I-2° ; II ; III-2° ; IV ; VII de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le groupement est créé en vue de la passation d'un marché pour chaque membre du groupement.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le SICTOM de FLORENTIN constituent le groupement de commandes pour la durée du marché.

2 - OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET NATURE DES PRESTATIONS

Objet :

« Prestations de services pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective »

Nature des prestations :

- La collecte des ordures ménagères et déchets assimilés
- La collecte sélective des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines

3 - DURÉE ET VALIDITÉ DU GROUPEMENT DE COMMANDE

- Le groupement de commande est constitué pour la durée du marché soit 12 mois. Cette durée est renouvelable pour trois autres périodes de durées identiques conformément aux dispositions prévues au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

4 - DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est désignée comme coordonnateur, et sera chargée de la gestion des procédures dans le respect des dispositions du Code des Marchés

Publics. Le coordonnateur organisera l'ensemble des opérations de sélection du ou des cocontractants.

5 - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

1 - Conformément à l'article 8 VII du Code des Marchés Publics, le coordonnateur (la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois) sera chargé de signer et de notifier le marché (décomposé en 2 lots géographiques comme indiqué dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières).

2 - La Personne Responsable du Marché (PRM) de chaque membre du groupement s'assurera pour ce qui le concerne de la bonne exécution de son marché.

L'exécution comprend l'exécution administrative et technique prévue par les pièces constitutives du marché.

À titre d'exemple, la Personne Responsable du Marché de chaque membre du groupement, pour ce qui la concerne, signera toutes les pièces découlant de l'exécution du marché (ordres de services, bons de commande, décomptes etc...).

3 - La Personne Responsable du Marché de chacun des membres du groupement décidera de reconduire ou pas le marché mais seul le coordonnateur notifiera la reconduction ou son refus (article 7-1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières).

C'est pourquoi, le SICTOM de FLORENTIN devra informer la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de son intention de reconduire ou non le marché dans des délais compatibles avec celui évoqué précédemment.

Cette information sera communiquée par tout moyen permettant de donner date certaine (télécopie, courrier postal).

En outre, chacun des membres est responsable des décisions de résiliation de son marché en cours d'exécution.

6 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux articles IV et VII de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle du coordonnateur (soit la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois) à laquelle pourront participer, après convocation du Président de la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur CABAL, Président du SICTOM de FLORENTIN (article 8 IV alinéa 2).
- Le Représentant du Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (article 8 IV alinéa 1).
- Le comptable du coordonnateur (article 8 IV alinéa 1).
- D'autres personnalités compétentes dans la matière faisant l'objet de l'appel d'offres (article 8 IV et 2).

La Commission d'Appel d'Offres pourra faire appel au concours d'agents de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois compétents en matière de droit des marchés publics (article 8 IV alinéa 2).

7 - INSCRIPTION BUDGETAIRE ET SUIVI COMPTABLE

Chaque membre du groupement de commande inscrit le montant des prestations qui le concerne dans son budget et assure l'exécution comptable de son marché.

Fait à SAINT-JUÉRY, le

Les membres du groupement de commandes

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, Représentant du Coordonnateur	Le Président du SICTOM de FLORENTIN
Philippe BONNECARRÈRE	Maurice CABAL